

Rapport du Conseil communal au Conseil général pour une demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 concernant l'achat de 6 horodateurs

1. Introduction et situation actuelle

Dès la fin de l'année 2020, la technologie 2G est progressivement désactivée sur les horodateurs Presto de la Commune du Landeron. Cela veut dire que toutes les données qui nous sont transmises (alarmes, niveau de la caisse, dysfonctionnement) ne le seront plus. Dès lors, nous devons changer les horodateurs et investir dans 6 horodateurs et en profiter pour se mettre à la page concernant les modes de paiement.

- Le parcomètre choisi est adapté pour l'utilisation des parkings dans un village.
- Le contrôle se fait plus facilement avec le contrôle des plaques, avec un téléphone mobile
- Les moyens de paiement sont adaptés pour la population
- Digital Parking travaille directement avec les différents systèmes de paiement numérique
- Ce parcomètre est adapté pour nos 4 parkings
- Ce parcomètre est utilisé dans la plupart des villages du Littoral-Est et à Hauterive.

Dans ce projet, il s'agit de changer 6 horodateurs :

- 2 pour la piscine,
- 2 pour la zone du port
- 1 STEP
- 1 au cabinet médical

2. Projet changement des horodateurs

Digital Parking :

- Parcomètre multiple / collectif à faibles coûts d'acquisition
- Saisie du numéro d'immatriculation avec un clavier alphanumérique
- Intégration de canaux de paiement numériques tels que Parkingpay, EasyPark et TWINT
- Contrôle efficace avec l'application de contrôle Parkingcheck
- Messages automatiques sur le portail Parkingportal en cas de problème ou de dérangement
- Sur demande, envoi d'une quittance par téléchargement URL
- Concept de pièces de rechange économique
- Connexion en ligne avec transmission en temps réel des transactions
- Gestion performante de l'énergie

Le parcomètre est adapté pour l'utilisation pour des parkings dans un village

Le contrôle se fait plus facilement avec le contrôle des plaques avec un téléphone mobile

Les moyens de paiement sont adaptés à notre population.

Digital parking travaille directement avec les différents systèmes de paiement numérique.

3. Modèle retenu



Digitalparking SA Av. des Boveresses 52 1010 Lausanne infofrancais@digitalparking.ch 021 651 99 10

4. Conclusion

Pour répondre à la demande de toutes et tous, pour ne plus avoir à compter sa petite monnaie, le Conseil communal vous remercie d'accepter cet arrêté.

Le Landeron, le 1^{er} novembre 2021

Le Conseil communal

Annexe :

- Payer les taxes de stationnement avec l'app TWINT



Sans monnaie ni app supplémentaire

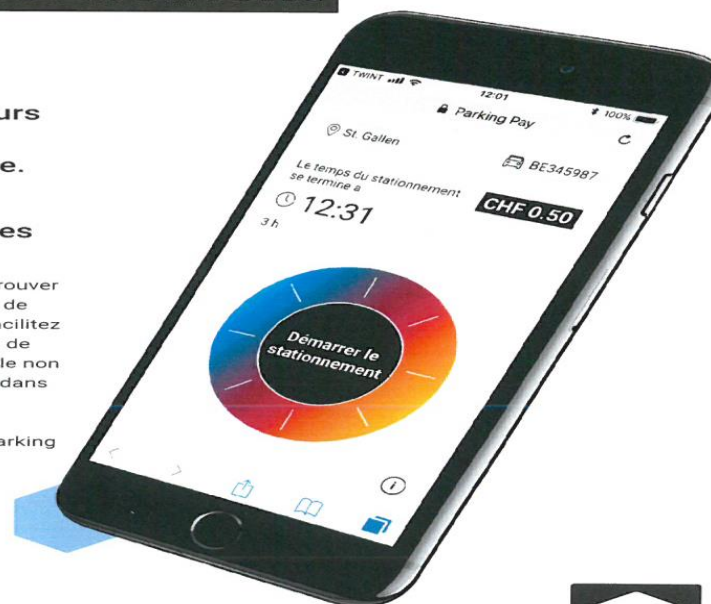
Payer les taxes de stationnement avec l'app TWINT

Avec TWINT, les automobilistes peuvent payer leurs taxes de stationnement très facilement via leur smartphone, sans monnaie ni app supplémentaire.

La solution innovante pour l'exploitation des places de stationnement.

Se garer peut parfois être un véritable casse-tête: on tourne en rond pour trouver une place de parking pour ensuite fouiller son porte-monnaie dans l'espoir de mettre la main sur ses dernières pièces de monnaie... Avec TWINT, vous facilitez la vie des automobilistes: l'app TWINT permet le paiement facile des taxes de stationnement. Avec le cash numérique des banques suisses, il est possible non seulement de régler les taxes de stationnement, mais également de payer dans les boutiques en ligne, à la caisse ou entre amis.

Bon à savoir: TWINT peut être intégré facilement à tous les systèmes de parking existants. TWINT fonctionne d'ores et déjà avec Digitalparking.



No 1433 Arrêté pour l'achat de 6 horodateurs

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} novembre 2021,
Sur la proposition du Conseil communal,

A r r ê t e :

- Article 1^{er} Un crédit d'engagement de CHF 35'000.00 est accordé au Conseil communal pour l'achat de 6 horodateurs.
- Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 20% l'an à charge du chapitre 61550 « Place de stationnement ».
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 9 décembre 2021.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Thomas Froelicher

Jean-Marc Jeanneret